



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

AVIS PUBLIC
À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PAULIN

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT D'URBANISME N° 309**

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET TOUCHANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
PLUS PARTICULIÈREMENT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 252**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 5 juin 2024, le premier (1^{er}) projet de règlement portant le numéro 309.

QUE ce projet de règlement est identifié comme suit :

**PREMIER (1^{ER}) PROJET DE RÈGLEMENT NO 309 « CONSTITUANT LA SIXIÈME (6^E)
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE RÉVISÉ NO 252 PORTANT SUR L'AJOUT DU
NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN
DU VILLAGE »**

Ce 1^{er} projet, comportant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, concerne :

- Une modification pour ajouter des groupes d'habitation de façon à augmenter le nombre maximal de logements dans différentes zones du périmètre urbain du village;
- Les groupes d'habitation visés sont : IV pour 3 logements, IV.01 pour 4 logements, IV.02 pour 5 logements et V pour 6 à 20 logements;
- Sont ajoutés aux zones suivantes, les groupes suivants :
 - 101-Rb, 102-Rb, 103-Rb, 301-Ca, 307-Ca, 308-Ca et 311-Ca : IV.01 et IV.02;
 - 309-Ca : IV.01;
 - 302-Ca : IV.02;
 - 304-Ca, 305-Ca et 306-Ca : IV, IV.01 et IV.02;
 - 310-Ca, 313-Ca et 314-Ca : IV, IV.01, IV.02 et V;
 - 312-Ca : IV.01 et IV.02;
 - 315-Ca : IV, IV.01 et V.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'une assemblée de consultation publique concernant ce premier projet de règlement aura lieu le **samedi 22 juin 2024, à compter de 8h00, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, au 3051, rue Bergeron, à Saint-Paulin.**

Que le premier projet n° 309 contient des dispositions pouvant nécessiter une approbation référendaire.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes s'exprimer sur le sujet.

QUE ce premier projet de règlement et la description exacte par croquis des zones concernées (compris au projet de règlement) sont disponibles pour consultation au bureau municipal (au 2873, rue Laflèche à Saint-Paulin), les lundis, mardis, mercredis et vendredis, entre 10h00 et 15h00 ainsi que les jeudis entre 10h00 et 18h00.

Donnée à Saint-Paulin, le 6 juin 2024.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier